



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17179748

le

Tribunal de Commerce

13 DEC. 2017

Brabant Wallon

N° d'entreprise : **0458.590.759**

Dénomination

(en entier) : **E.S.T. PRODUCTION**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **1400 Nivelles, Allée le-Valois, 7**

Objet de l'acte : REDUCTION DE CAPITAL – DEMISSION DE LA GERANTE

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire François Noé, à Nivelles, le 20 novembre 2017, enregistré, que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « E.S.T. PRODUCTION », a pris les résolutions suivantes :

1) Réduction de capital :

à concurrence de six mille deux cent trente-neuf euros et trente-cinq cents (6.239,35 EUR) par un remboursement en espèces à l'associé, pour ramener le capital de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (24.789,35 EUR) à dix-huit mille cinq cent cinquante euros (18.550 EUR), sans annulation de parts sociales.

La réduction du capital porte intégralement et exclusivement sur le capital antérieurement libéré à l'exclusion de toute autre réserve distribuable ou non de la société.

Conformément à l'article 316 du Code des sociétés, ce remboursement ne pourra être effectué que deux mois après la publication de la présente décision de réduction de capital aux annexes du Moniteur belge et moyennant le respect des conditions prescrites par ledit article.

2) Démission de la gérante :

Madame Ariane DE BRAEKELEER a informé la société qu'elle démissionnait de son mandat de gérante. L'assemblée générale confirme accepter cette démission avec effet à partir du 20 novembre 2017 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

Suite à cette démission, la société est gérée par son gérant unique, Monsieur Eric STEVENS (nommé par l'assemblée générale du 28 septembre 2000).

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire François Noé,
à Nivelles

Pièces jointes: une expédition du procès-verbal de l'assemblée générale ainsi que les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).